

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 24 septembre 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/09/24-3/14****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20200924-lmc100000020949-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/09/2020

Réception Préfet : 25/09/2020

Publication RAAD : 25/09/2020

Commission n° 3 – Routes, Transports et Mobilités
Rapporteur : PEZZETTA Ugo

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : NETTHAVONGS Céline

OBJET : Reclassement d'une section de la RD 2934 dans la voirie communale de Chelles.

Eu égard à la fonction de desserte locale qu'elle assure, il est proposé que la RD 2934, dans sa section comprise entre le giratoire de l'avenue François Mitterrand et la RD 934, soit reclassée dans la voirie communale de Chelles. Une convention est proposée au travers de laquelle le Département apportera une compensation financière à la Commune de 152 000 €, correspondant à la remise en état de la voirie reclassée.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la voirie routière,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 3/01 et 7/01 en date du 19 décembre 2019, relatives au budget départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de déclasser une section de la RD 2934 du domaine public routier départemental, conformément au plan joint en annexe à la présente délibération et de transférer les servitudes qui ont pu être instituées au bénéfice de cette voie.

Article 2 : de demander au Maire de Chelles d'intégrer la voie visée à l'article 1 dans le domaine public routier communal, conformément à la délibération du Conseil municipal du 7 juillet 2020.

Article 3 : d'approuver les termes de la convention, dont le projet figure en annexe 2 de la présente délibération, à intervenir avec la Commune de Chelles relative à la compensation financière de 152 000 € versée par le Département à la commune correspondant au coût de remise en état de la voie reclassée, telle que définie à l'article 1. Les crédits seront prélevés sur l'action « Conservation et adaptation du réseau », opération « déclassements de voirie (DI 2019) ».

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention, au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à M. Olivier MORIN
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) : M. Arnaud de BELENET



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne